



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 20 : Initiative *Aucun pays laissé de côté*

ÉTUDE SUR L'ANALYSE DES BESOINS AÉRONAUTIQUES DANS LE PACIFIQUE

(Note présentée par les Fidji, les Îles Cook, les Îles Marshall, les Îles Salomon, la Micronésie (États fédérés de), Nauru, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Tonga, les Tuvalu et Vanuatu)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique apprécient les efforts déployés par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et les États donateurs dans le cadre de l'étude sur l'analyse de leurs besoins aéronautiques, sans préjudice des résultats de la phase 2 de l'étude, pour la nécessaire hiérarchisation des ressources au titre du Programme ordinaire et/ou l'affectation de ressources extrabudgétaires suffisantes, ainsi que pour l'assistance requise en vue de la mise en œuvre des recommandations et des solutions.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à prendre acte des défis uniques et variés auxquels sont confrontés les PEID du Pacifique en ce qui concerne le développement de l'aviation civile internationale ;
- b) à demander instamment à l'OACI d'affecter un montant suffisant du budget ordinaire de l'OACI et/ou des ressources extrabudgétaires, et de fournir l'assistance nécessaire à la mise en œuvre des recommandations et des solutions figurant dans l'étude sur l'analyse des besoins des PEID du Pacifique.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les Objectifs stratégiques.
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note seront entreprises sous réserve des ressources prévues au budget-programme ordinaire de 2020-2022 ou provenant de contributions extrabudgétaires.
<i>Références :</i>	A39-WP/218, A40-WP/47

1. INTRODUCTION

1.1 Les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique sont un groupe d'îles de la région Asie-Pacifique ayant des besoins uniques en matière de développement de l'aviation. Bien que leur population totale soit seulement de quelque 9 millions de personnes et que la superficie totale des terres émergées de ces États soit d'environ un demi-million de kilomètres carrés, ils sont dispersés sur quelque 30 millions de kilomètres carrés d'océan, répartis sur six fuseaux horaires. Ces États sont confrontés à un ensemble de défis exceptionnels, notamment des ressources limitées, l'éloignement et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Les coûts élevés des communications, de l'infrastructure, de l'énergie et du transport constituent un autre obstacle au progrès socio-économique.

1.2 Compte tenu de la forte dépendance de ces États à l'égard du commerce et du tourisme internationaux, le secteur de l'aviation est devenu l'un des principaux moteurs de l'économie. Conscients de l'importance et du poids de l'aviation pour leur développement, ils ont adhéré à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et aujourd'hui, 13 d'entre eux en sont des États contractants.

2. APPUI À L'ÉTUDE DES PEID DU PACIFIQUE

2.1 Reconnaissant qu'il fallait davantage d'informations afin de déterminer les défis et les besoins actuels des PEID du Pacifique, et d'identifier les options disponibles pour relever ces défis, la 39^e Assemblée de l'OACI a approuvé la réalisation d'une étude de faisabilité sur la création d'un bureau sous-régional de l'OACI en vue d'une assistance et d'activités de renforcement des capacités plus ciblées et plus personnalisées. La portée de l'étude a par la suite été élargie pour couvrir une analyse globale des besoins, plutôt que d'identifier un bureau sous-régional comme solution pour la région dès le départ. L'étude sur l'analyse des besoins aéronautiques des PEID du Pacifique a commencé en mars 2019 et le Secrétariat de l'OACI a présenté des informations actualisées sur la phase 1 de l'étude au cours de la présente Assemblée dans la note de travail A40-WP/47.

2.2 Les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique apprécient les efforts déployés par l'OACI et les États donateurs dans le cadre de l'étude sur l'analyse de leurs besoins aéronautiques, sans préjudice des résultats de la phase 2 de l'étude, pour la nécessaire hiérarchisation des ressources au titre du Programme ordinaire et/ou l'affectation de ressources extrabudgétaires suffisantes, ainsi que pour l'assistance requise en vue de la mise en œuvre des recommandations et des solutions.